GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
952961 | 21 AOUT 95
LA ROCHE-SUR-YON 85-01

BELVER

Société Anonyme au capital de F. 300000

Siège Social : Route de Challans - 85230 BEAUVOIR SUR MER

LA ROCHE SUR YON B 487 280 340

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 mai 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 29 mai,

A 10 heures,

Les administrateurs de la société BELVER se sont réunis en Conseil, Route de Challans - 85230 BEAUVOIR SUR MER, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Gérard MAROLLEAU
- Monsieur Yvon NAUD
- Monsieur Jean-Jacques ROUALEC
- Monsieur Michel JOURDAN

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Gérard MAROLLEAU préside la séance.

Monsieur Jean-Jacques ROUALEC remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Le Conseil, ayant été régulièrement informé de la décision de certains actionnaires de céder tout ou partie de leurs actions dans la société, à :

- Monsieur Yannick GILBERT, né le 8 avril 1962 à NANTES (44), demeurant à BOUGUENAIS (44340), 10 rue Charlie Chaplin,

- Madame Véronique GILBERT, née DANIEL le 4 octobre 1963 à NANTES (44), demeurant à BOUGUENAIS (44340), 10 rue Charlie Chaplin,

- Monsieur Raymond GILBERT, né le 12 novembre 1931 à NANTES (44), demeurant à NANTES (44300), Rue du lieutenant de Sesmaisons,

- Monsieur Marcel DANIEL, né le 21 juuin 1934 à TUNISE (Tunisie), demeurant à GUENROUET (44530), Notre Dame de Grace,

- Monsieur Joël DURAND, né le 7 septembre 1964 à NANTES (44), demeurant à LES SORINIERES (44840), 33 rue des Sports,

- Mademoiselle Bérengère GILBERT, né le 22 septembre 1988 à NANTES (44), demeurant à BOUGUENAIS (44340), 10 rue Charlie Chaplin,

Décide à l'unanimité d'agréer chacune de ces personnes en qualité de nouveaux actionnaires de la société.

DEMISSION ET REMPLACEMENT DE MONSIEUR MICHEL JOURDAN

Monsieur le Président déclare que Monsieur Michel JOURDAN désire démissionner de son poste d'administrateur pour des raisons qui lui sont personnelles et propose en remplacement Monsieur Marcel DANIEL.

Le Conseil remercie Monsieur Michel JOURDAN pour les fonctions qu'il a bien voulu occuper jusqu'alors et décide de coopter en qualité d'administrateur, Monsieur Marcel DANIEL pour la durée restant à courir du mandat de son prédecesseur, à savoir jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

DEMISSION ET REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-JACQUES ROUALEC

Monsieur le Président déclare ensuite que Monsieur Jean-Jacques ROUALEC désire également démissionner de son poste d'administrateur pour des raisons qui lui sont personnelles et propose en remplacement Monsieur Raymond GILBERT.

Le Conseil remercie Monsieur Jean-Jacques ROUALEC pour les fonctions qu'il a bien voulu occuper jusqu'alors et décide de coopter en qualité d'administrateur, Monsieur Raymond GILBERT pour la durée restant à courir du mandat de son prédecesseur, à savoir jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

DEMISSION ET REMPLACEMENT DE MONSIEUR YVON NAUD

Monsieur le Président déclare que Monsieur Yvon NAUD désire également démissionner de son poste d'administrateur pour des raisons qui lui sont personnelles et propose en remplacement Madame Véronique GILBERT.

Le Conseil remercie Monsieur Yvon NAUD pour les fonctions qu'il a bien voulu occuper jusqu'alors et décide de coopter en qualité d'administrateur, Madame Véronique GILBERT pour la durée restant à courir du mandat de son prédecesseur, à savoir jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

DEMISSION ET REMPLACEMENT DE MONSIEUR GERARD MAROLLEAU

Enfin, Monsieur Gérard MAROLLEAU déclare qu'il désire également démissionner de son poste d'administrateur et de Président du Conseil d'administration pour des raisons qui lui sont personnelles et propose en remplacement Monsieur Yannick GILBERT.

Les administrateurs remercient Monsieur Gérard MAROLLEAU pour les fonctions qu'il a bien voulu occuper jusqu'alors et décident à l'unanimité de coopter en qualité d'administrateur, Monsieur Yannick GILBERT pour le temps restant à courir du mandat de son prédecesseur, à savoir jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

RATIFICATION DES COOPTATIONS

Ces cooptations devront être ratifiées par la plus prochaine Assemblée Générale.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil d'Administration ainsi remanié, se compose désormais comme suit :

- Monsieur Yannick GILBERT
- Madame Véronique GILBERT
- Monsieur Raymond GILBERT
- Monsieur Marcel DANIEL

En conséquence, les Administrateurs nomment en qualité de Président du Conseil d'Administration et ce, pour la durée de ses fonctions d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 :

- Monsieur Yannick GILBERT

Monsieur Yannick GILBERT, présent à la séance, accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare satisfaire aux conditions requises par la Loi en ce qui concerne le mandat de Président du Conseil d'Administration.

ELECTION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Yannick GILBERT expose que, compte tenu de l'importance de la Société, il estime nécessaire d'être assisté d'un Directeur Général. Il propose que ce mandat soit confié à Madame Véronique GILBERT.

Après en avoir délibéré, les Administrateurs nomment en qualité de Directeur Général Madame Véronique GILBERT et ce pour la durée de ses fonctions d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Madame Véronique GILBERT, présente à la séance, accepte les fonctions qui lui sont conférées et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration confirme à Monsieur Yannick GILBERT et à Madame Véronique GILBERT les pouvoirs qu'ils tiennent de la Loi du 24 juillet 1966 et des textes subséquents.

A ce titre et conformément à la Loi, ils auront vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans autre limitation que celles prévues par la Loi et les statuts de la Société.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, Monsieur Yannick GILBERT signera "Le Président du Conseil d'Administration" et Madame Véronique GILBERT signera "Le Directeur Général".

REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration décide de statuer ultérieurement sur la rémunération de Monsieur Yannick GILBERT et de Madame Véronique GILBERT.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président